



ACADÉMIE DE TOULOUSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Tarn

Division des personnels Et de Moyens (DPM)

n° 2024-09-23

Affaire suivie par :

Christian Rosset

Tél : 05 67 76 58 23

Mél : ia81-dpm-moyens@ac-toulouse.fr

69 Avenue Maréchal Foch

81013 ALBI

Albi, le 23 septembre 2024

Vu l'article L-211-1 du code de l'Education,

Vu l'arrêté académique de délégation de signature du
03 septembre 2020 relatif à l'organisation scolaire,

Vu l'avis émis par le Comité Social d'Administration
Spécial Départemental
dans sa séance du 13 septembre 2024
et vu la tenue du Conseil Départemental de l'Education
Nationale le 19 septembre 2024,

Vu l'arrêté départemental fixant les capacités d'accueil
des classes en date du 26 février 2024,

ARRÊTE

Article 1 : Est prononcée à compter du 01 septembre 2024, à titre définitif, l'ouverture de poste dans l'école primaire suivante :

- MAZAMET Les Bausses

1 poste

Article 2 : L'ouverture conditionnelle d'un poste à l'école Maternelle le Pigné à LAVAUUR, prononcée par arrêté le 26 février 2024, n'est pas confirmée.

Article 3 : La secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Tarn, les inspecteurs de l'éducation nationale des circonscriptions, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

**L'Inspectrice d'Académie,
directrice académique des services départementaux
de l'éducation nationale du Tarn**



Marie-Claire DUPRAT